



2018

GUIDE DU

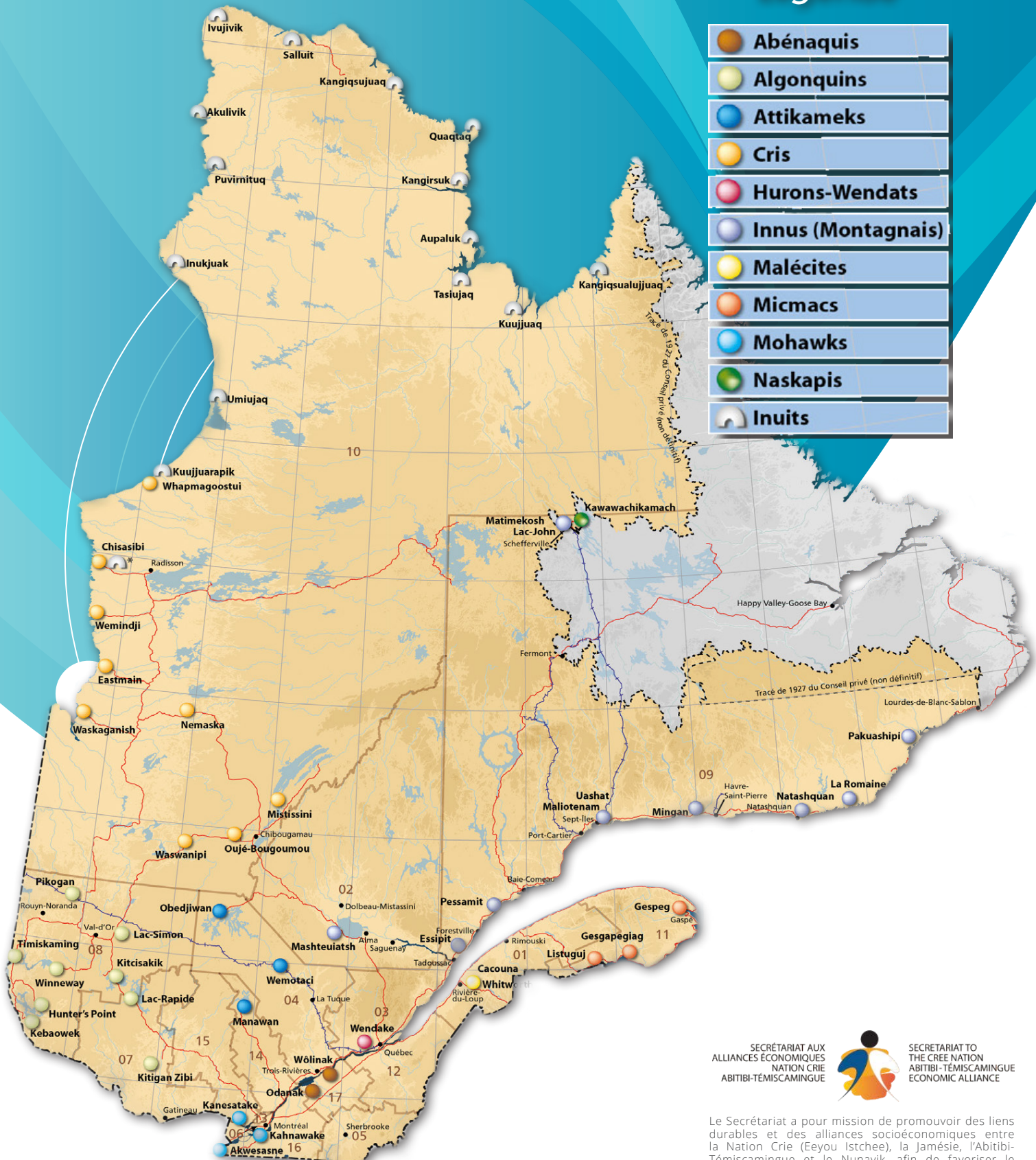
PARTENARIAT

Établissement de partenariats fructueux

Carte des Autochtones du Québec

Légende

	Abénaquis
	Algonquins
	Attikameks
	Cris
	Hurons-Wendats
	Innus (Montagnais)
	Malécites
	Micmacs
	Mohawks
	Naskapis
	Inuits



SECRÉTARIAT AUX
ALLIANCES ÉCONOMIQUES
NATION CRIE
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



SECRETARIAT TO
THE CREE NATION
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ECONOMIC ALLIANCE

Le Secrétariat a pour mission de promouvoir des liens durables et des alliances socioéconomiques entre la Nation Crie (Eeyou Istchee), la Jamésie, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nunavik, afin de favoriser le développement harmonieux de ces régions.





Table des Matières

01

INTRODUCTION

- 4** À propos du Secrétariat
- 5** Intérêt à former un partenariat

02

HISTORIQUE

- 6** CBJNQ
- 7** Paix des Braves
- 8** Gouvernance et constitution Crie
- 10** Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
- 11** Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue

03

PARTENARIAT

- 12** Identifier les opportunités de partenariat
- 13** Pratiques exemplaires en partenariat
- 14** Développer un partenariat d'affaire
- 15** Lieu d'affaire et économie de participation
- 16** Formuler une définition de partenariat

04

CONSIDÉRATIONS

- 19** Stratégies d'approvisionnement
- 20** Entente sur le commerce et l'industrie
- 22** Développement des compétences
- 24** Exonérations fiscales
- 26** Industries réglementées

05

DÉFIS RESSOURCES COMMUNS

- 27** 11 Défis communs en partenariat

06

RESSOURCES

- 29** Entités régionales
- 30** Communautés Cries



Le rôle du Secrétariat dans la promotion de ce partenariat

Depuis sa création en 2003, le Secrétariat est responsable d'assurer que des opportunités de partenariat mutuel soient présentes tant pour les Premières Nations et les municipalités faisant partie du territoire Eeyou Istchee Baie-James, que pour l'Abitibi-Témiscamingue. Ce guide porte principalement sur le contexte de développement de partenariats, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Eeyou Istchee, et il fait valoir le rôle primordial que jouent d'autres groupes autochtones dans le contexte régional.

Notre objectif est de définir un modèle, sur la base duquel des partenariats peuvent se développer efficacement dans les deux sens. Ce modèle a donc été élaboré avec la vision d'offrir un meilleur accès aux opportunités et au développement dans tous les secteurs de la région.

Introduction

Ce guide du partenariat a été élaboré afin de vous apporter une meilleure compréhension des différents aspects liés aux partenariats et coentreprises. Bien entendu, on retrouve toujours le partage d'informations comme élément de base de toutes pratiques exemplaires. Par ce guide, nous espérons donc vous offrir le plus d'informations possible pour vous aider à mettre de l'avant vos initiatives de partenariat. Vous y trouverez des coordonnées et des points de départ essentiels au développement de votre projet.



Ce guide se veut un outil d'informations. Il ne prétend d'aucune façon être l'autorité absolue ni un substitut aux conseils juridiques ou professionnels.

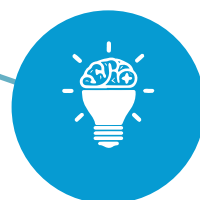




On comprend pourquoi les partenariats et coentreprises sont intéressants. En voici quelques raisons

Lorsqu'on pense à développer une alliance, il est fondamental de travailler ensemble à définir un modèle fiable fondé sur une compréhension interculturelle. Une planification proactive ajoutera à l'établissement d'un environnement favorable à la réussite de partenariats et coentreprises. Nous vous encourageons à vous ouvrir à de nouvelles possibilités, faire des appels et initier le dialogue. Et comme toujours, le Secrétariat est là pour vous soutenir.

Chantal Hamelin,
Secretariat to the Cree Nation Abitibi-
Témiscamingue Economic Alliance

**01****L'ACCÈS AU
CAPITAL****02****UNE
COMPRÉHENSION
CULTURELLE ET
L'EXPERTISE DES
DEUX PARTIES****03****L'EMPLOI****04****LE
DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES****05****L'ACCÈS À DES
CONTRATS ET À
DE NOUVELLES
OPPORTUNITÉS
D'AFFAIRE**



La Convention de la Baie-James et du Nord québécois

“l’une des premières ententes de revendication territoriale globale de l’ère moderne à être signée entre les gouvernements du Québec et du Canada et des Autochtones”

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) de 1975, est l’une des premières ententes de revendication territoriale globale de l’ère moderne à être signée entre les gouvernements du Québec et du Canada et des Autochtones. La Convention établit les fondements de l’autonomie gouvernementale des Cris, des Inuit et des Naskapis, ainsi que de nouvelles conditions en ce qui a trait aux relations entre ces nations et les gouvernements du Canada et du Québec.

La Convention permet la mise en œuvre de changements profonds – tout d’abord un régime foncier applicable aux Cris, ainsi que des dispositions relatives à la gestion des ressources, au développement économique, à la justice, la santé, les services sociaux et à l’environnement. Il est également à noter que la CBJNQ établit un cadre assurant le paiement direct de compensations financières aux groupes et individus touchés lors d’éventuelles activités de développement sur les territoires traditionnels. De plus, il ressort un aspect fondamental, celui de la désignation des terres de catégorie I, II et III. Bref, un protocole d’entente relatif au paiement de compensations ainsi que la désignation de catégories des terres comportent des implications importantes pour le développement de très nombreux secteurs d’activités.



Ressources

Les négociations entre les peuples autochtones et les gouvernements du Canada et du Québec demeurent en constante évolution, Il importe de comprendre les impacts potentiels de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sur la création de partenariats. Pour en savoir davantage sur la CBJNQ et les ententes qui y sont associées, nous vous référons aux sites suivants

- 1) <https://www.cngov.ca/fr/resources/ententes/>
- 2) <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/>
- 3) <https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord.html>



Ressources

Pour en savoir davantage sur la Paix des Braves et les implications que cette entente peut avoir sur vos partenariats, veuillez référer à

Gouvernement de la Nation Crie

<https://www.cngov.ca/fr/communaute-et-culture/timeline/>

Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-Jame

<https://greibj.ca/fr/gouvernement-regional/historique/27-la-paix-des-braves>

Paix des Braves

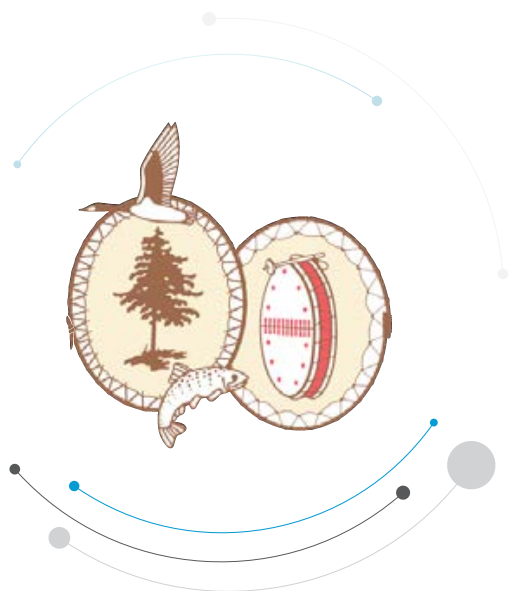
“Une nouvelle relation entre la Nation crie et le gouvernement du Québec”

C'est en février 2002 que la Nation crie d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec signent une entente intitulée « Une nouvelle relation entre la Nation crie et le gouvernement du Québec », mieux connue sous le nom de « La Paix des Braves ». Cette entente prévoit une plus grande prise en charge du développement communautaire et économique des communautés de la Nation crie, principalement en assurant qu'ils soient des partenaires pleinement engagés dans le développement du territoire de la Baie-James. L'entente prévoit diverses mesures pour la création d'emplois, un soutien au développement à long terme du territoire, l'échange d'expertise et la mise en place de partenariats entre les Cris et le Québec.

Le potentiel de développement d'Eeyou Istchee est très étendu, comprenant divers secteurs tels que les mines, la foresterie, l'hydroélectricité, le tourisme et autres développements de nature commerciale.

Les principes de l'entente:

1. **Une relation de nation à nation entre Eeyou Istchee, le Québec et le Canada**
2. **Un nouveau partenariat fondé sur la collaboration, la confiance et le respect mutuel en vue d'assurer le plein développement du territoire**
3. **Une plus grande autonomie et davantage de responsabilités de la part des Cris, concernant leur développement communautaire et économique**
4. **Le respect des principes de développement durable et du mode de vie traditionnel des Cris.**



Sous l'Entente de gouvernance, les Premières nations crie garderont les mêmes pouvoirs, fonctions et responsabilités de leurs gouvernements locaux sur les terres crie de catégorie 1A. Pour en savoir davantage sur le Gouvernement de la Nation crie et comment cela peut influencer sur votre partenariat, nous vous conseillons le lien suivant :



www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/

Le Gouvernement de la Nation crie

et l'Entente sur la gouvernance

L'Entente sur la gouvernance de la Nation crie entre en vigueur en 2016 suite à la réussite du processus, comprenant une complète consultation résultant en l'acceptation par les communautés crie. Le Gouvernement de la Nation crie, appuyé par une constitution crie, renforcera l'autonomie gouvernementale des Crie sur les terres communautaires et offrira davantage d'autonomie et de flexibilité sur les terres de catégorie 1A. L'Entente sur la gouvernance contribuera également à apporter une plus grande stabilité financière à long terme dans le cadre de modalités financières avec le Canada. En outre, l'Entente sur la gouvernance permettra d'assumer les pouvoirs de gouvernance et procédures issus de la Loi sur les Crie et les Naskapis, bien que celle-ci ne s'applique plus aux Crie

La Constitution crie

La constitution crie est une déclaration du droit des Crie à l'autonomie gouvernementale ainsi qu'un outil de régie interne. La Constitution définit les procédures qui régissent les lois, les résolutions, les procédures d'élection, les réunions et référendum, l'administration financière ainsi que les amendements à la constitution. D'ailleurs, la constitution crie a

permis d'introduire un facteur d'innovation de première importance. En effet, il y est inscrit que la supervision antérieurement effectuée par le ministre des Affaires autochtones et du Nord sur les terres de catégorie 1A a été entièrement enlevée, faisant en sorte que le Gouvernement de la Nation crie et les Premières Nations crie ont dorénavant la complète responsabilité et l'autonomie gouvernementale sur ces terres. La constitution crie ne fait pas partie



La Constitution Crie Suite...



<https://www.cngov.ca/fr/news-issues/current-issues/entente-sur-la-gouvernance-de-la-nation-crie/>



<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/>

de la loi fédérale. Elle est plutôt un instrument de régie interne en appui à l'autonomie gouvernementale des Crie. Il n'y aura pas lieu dorénavant de demander une quelconque approbation des gouvernements du Québec ou du Canada.

Comme la constitution ne nécessite aucune approbation de la part des gouvernements fédéral ou provincial, cela signifie que la Nation crie peut apporter des amendements à sa constitution au besoin, et répétons-le, sans la participation du Canada. L'Entente sur la gouvernance et la Constitution crie, ainsi que les lois crie qui ont été adoptées en vertu de celles-ci ont force de loi. Ensemble, elles représentent une autre étape dans la concrétisation de l'autonomie gouvernementale des Crie conformément à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Ces instances permettront aux Premières Nations crie et au Gouvernement de la Nation crie d'avoir accès à des moyens essentiels à la réalisation d'un plus grand degré d'autonomie et de responsabilités dans la gouvernance des terres de catégorie IA. L'Entente sur la gouvernance de la Nation crie et la Constitution crie démontrent que le gouvernement de la Nation crie et les Premières Nations crie sont des gouvernements responsables. Cette démarche d'autonomie constitue une étape vers la réconciliation alors qu'elle reflète le développement d'une relation respectueuse de nation à nation entre les Crie et le Canada dans l'esprit de la CBJNQ.



À propos du gouver-
nement régional d'Eeyou
Istchee Baie-James

Le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James est régi par les lois du Québec, et exerce les mêmes compétences, fonctions et pouvoirs sur les terres de catégorie III situées sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James que celles qui étaient antérieurement assignés à la Municipalité de Baie-James. Le gouvernement régional peut exercer ses compétences dans des domaines habituellement réservés aux Municipalités régionales de comté (MRC). Il agit également comme entité de développement régional concernant le territoire et les ressources. Le territoire administré par le Gouvernement régional s'étend du 49e au 55e parallèle, couvrant une superficie d'environ 277 000 km²



Le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Le gouvernement régional est entré en fonction le 1er janvier 2014, remplaçant la Municipalité de Baie-James. Ceci constitue une étape historique, soit la création d'un partenariat durable entre Jamésiens et Cris. Le gouvernement régional devient ainsi la première entité publique de gestion qui assure la représentation d'Autochtones et d'Allochtones.



<http://www.greibj-eijbrg.com/fr>



Le Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue

Le Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue (Le Secrétariat) a été créé en 2003 à la suite du symposium « Convergence des affluents économiques ». Le Symposium a permis de constater qu'il existait un fort potentiel de développement d'alliances économiques et de partenariats à l'intérieur du territoire. Le Secrétariat est un organisme à but non lucratif qui fournit des services à des compagnies et organisations en vue de promouvoir le développement de partenariats d'affaire pour le bénéfice de ses partenaires et des territoires desservis. La structure de gouvernance du Secrétariat est constituée de sept membres de la Nation crie, les maires et représentants des trois villes principales de l'Abitibi-Témiscamingue (Amos, Rouyn-Noranda et Val-d'Or), ainsi que du maire de Matagami.



Nous informons

pour que les organisations et entreprises puissent évaluer plus facilement les différentes avenues possibles et avancer dans leurs démarches pour la formation d'alliances stratégiques.



Nous rassemblons

en organisant de nombreuses activités de réseautage, des missions d'orientation, des conférences et des maillages d'affaire.



Nous communiquons

afin de faciliter l'intégration respectueuse et efficace des entrepreneurs souhaitant élargir leurs horizons sur le territoire.



Nous échangeons

en encourageant le développement d'alliances et de partenariats qui favorisent une situation gagnant-gagnant pour toutes les communautés et organisations.





Partenariat

Identifier les opportunités de partenariat



Créer des opportunités gagnant-gagnant construites autour d'objectifs communs

Il existe de nombreuses opportunités de partenariat et de coentreprise sur les territoires traditionnels de la région. Cependant, les Cris et autres communautés autochtones expriment un grand intérêt pour le développement d'opportunités d'affaire à l'extérieur des territoires traditionnels. Cette dynamique d'affaire crée une forte volonté de s'engager dans un partenariat, idéalement gagnant-gagnant. Les gens d'affaire des autochtones ont développé des partenariats dans les domaines de l'hôtellerie, du logement et de la construction, exploitant ces entreprises à l'extérieur de leurs territoires traditionnels. Prenez soin de porter un regard plus large aux diverses opportunités d'affaire.



Tout au long de l'année, nous organisons de nombreux événements qui peuvent vous aider à identifier des partenaires commerciaux potentiels.





Identifier des partenaires potentiels

Les partenariats se forment pour une multitude de raisons. Parmi celles-ci, les plus communes sont l'identification de partenariats qui soulignent favorablement votre modèle d'entreprise, qui accroissent votre capacité d'accès à de nouveaux marchés, ou encore qui fournissent un plus grand éventail de services. Bien entendu, il peut être difficile pour de nouvelles entreprises de naviguer à la recherche de partenaires potentiels.

Voici deux pratiques exemplaires qui peuvent vous être utiles :

**pratiques
exemplaires**



1. Le réseautage :

En participant à divers événements, tels des maillages d'affaire, vous pourrez rencontrer des propriétaires d'entreprise de divers secteurs, comprendre davantage les contrats possibles, et apprendre à déceler où pourrait se trouver un partenariat potentiel.



2. La recherche:

Le Secrétariat, ainsi que d'autres organisations dont le Département du Commerce et d'Industrie au Gouvernement de la Nation Crie, peuvent vous aider à identifier des entreprises intéressées à développer des partenariats.





À PROPOS DES PARTENARIATS

Développer un partenariat d'affaire

En premier lieu, il importe de prendre le temps de bien comprendre votre ou vos partenaire/s, leur culture communautaire et leurs objectifs d'affaire. Une entente de partenariat est essentielle, mais il est également souhaitable d'avoir une entente écrite plus simple, appelé protocole d'entente, qui expose en langage courant la relation d'affaire, les rôles des partenaires et les niveaux de propriété. Le partenariat idéal permet aux partenaires cris et non-cris de participer de façon égalitaire aux opportunités qui se présentent à l'un ou l'autre, de telle sorte que les Cris soient en mesure de participer à des opportunités à l'extérieur des communautés cries et que les non-Cris puissent s'engager dans des projets sur le territoire des communautés cries.

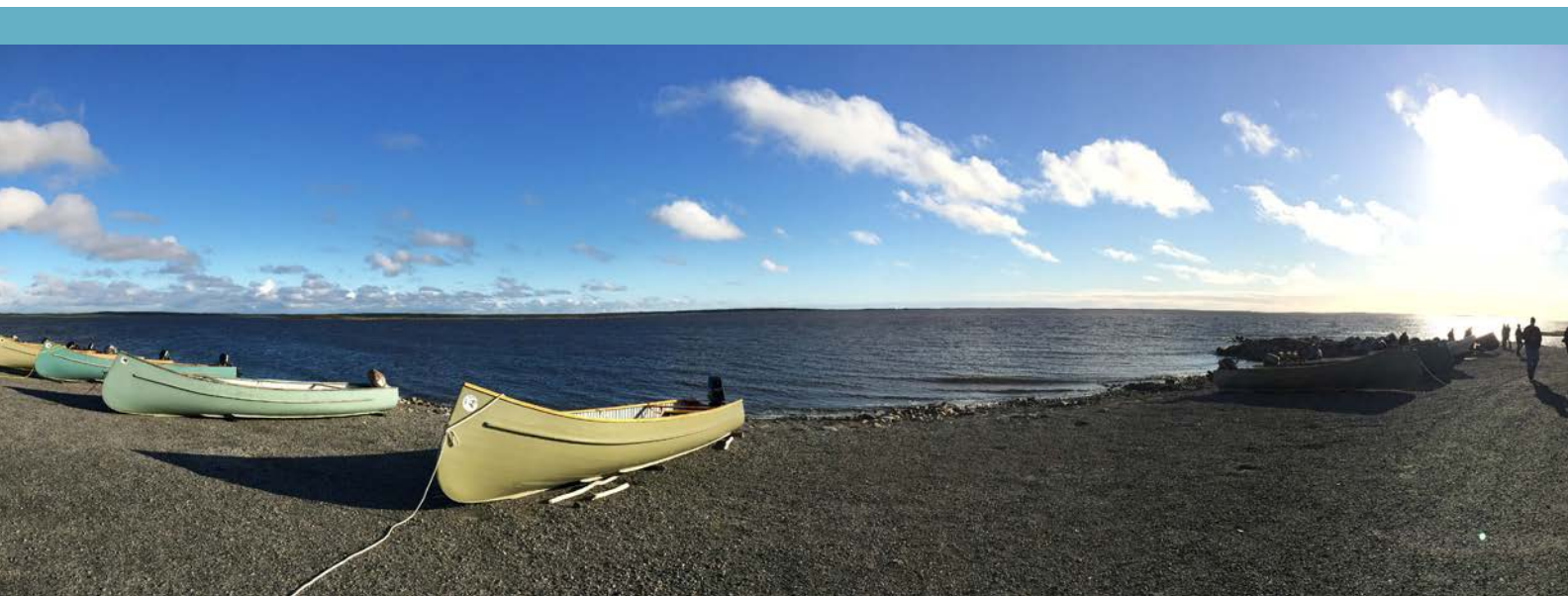
La création de partenariats est un excellent moyen de profiter d'opportunités d'affaire, autant pour les Cris que pour les non-Cris. Éventuellement chacun des partenaires mettra en commun de l'argent, du temps, des compétences, des actifs, et une part de risque. Pour cette raison, il est primordial d'examiner le projet avec grande attention et de planifier soigneusement. Le Secrétariat suggère fortement que les partenariats en devenir soient exposés de façon claire et précise, en prenant le temps de créer une relation de confiance et de compréhension mutuelle et, bien sûr, d'atteindre le consensus entre toutes les parties impliquées. De plus, une entente de partenariat détaillée avec soin permettra de renforcer le partenariat et de clarifier les obligations de tous les partenaires.

Il est important de comprendre qu'il existe plusieurs formes de partenariat. Qu'il s'agisse d'un partenariat, d'une société en commandite, d'une société ou encore d'une coentreprise, chaque structure comprend des éléments uniques qui doivent être bien compris. Un exposé détaillé des diverses structures légales se trouve sur le site Internet du Registraire des entreprises, à l'adresse suivante :

Pour plus
d'informations



<http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca>





Lieu d'affaire et Économie de participation

Choisir le lieu d'affaire et le siège social de l'entreprise de partenariat devrait être soumis à d'importantes considérations. Les gens d'Eeyou Istchee font affaire depuis longtemps avec des partenaires qui proviennent de l'extérieur de leur territoire. Bien que cela leur apporte diverses opportunités d'affaire auprès des communautés cries, sachez que plusieurs entreprises cries cherchent également des opportunités dans les municipalités à l'extérieur de leur territoires.

Le processus consistant à déterminer le lieu où l'entreprise exercera ses activités vous amènera à comprendre clairement les lois, règlements et ententes qui régissent cet environnement. Ce choix géographique de votre place d'affaire, que ce soit au sud du territoire cri, dans Eeyou Istchee ou encore dans les deux régions, aura des implications importantes auxquelles il faut réfléchir d'avance.





Formuler une définition

pour une entreprise crie, un partenariat ou une coentreprise

Bien qu'il y ait des éléments à prendre en considération aux niveaux provincial et fédéral lorsqu'on lance une entreprise, il importe de réaliser que les Cris sont présentement en pleine recherche d'une définition de ce qu'est une « entreprise crie ». La définition d'une entreprise crie tiendra compte des facteurs suivants :

Composition



Structure de partenariat

La distribution des profits

Le pourcentage et participation des Cris dans l'entreprise

Contribution sociale et économique



Le développement de l'économie et de l'emploi local

Création d'emplois locaux

Possibilités de formation

Investissement financier



L'investissement au niveau du capital, de l'équipement et des coûts de fonctionnement de chaque partenaire

Ces facteurs soulignent l'importance du développement des économies locales et régionales cries, et la volonté des Cris de former des partenariats fondés sur une relation mutuellement avantageuse, et ce, conformément à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.



Ressources

Pour en savoir plus sur le fonctionnement à l'intérieur d'une communauté crie, nous vous recommandons de contacter:

Commerce et industrie

<https://www.cngov.ca/fr/governance-structure/departments/commerce-and-industry/>

Communautés Cries

Les informations de contact sont disponibles dans la section ressources de cette brochure

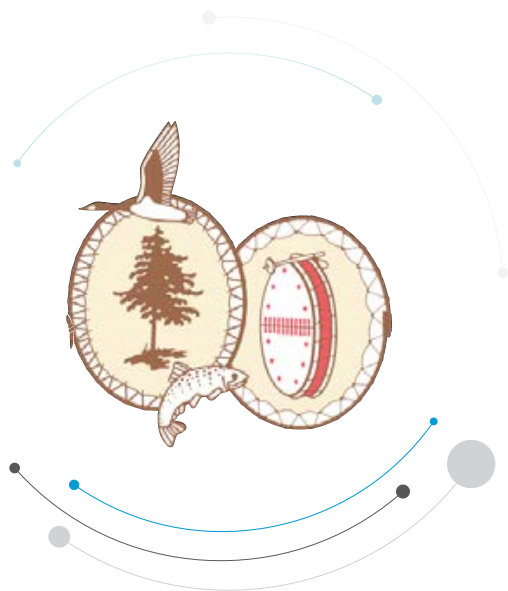
Considérations relatives aux communautés cries

Les différentes communautés cries peuvent avoir dans leur propres règlements une définition de ce qu'est une Entreprise crie. Certaines de ces communautés peuvent, de plus, avoir défini des critères spécifiques en matière de cibles d'emploi qui exigent un certain pourcentage d'emploi cri au sein de tout contrat ou exploitation. Par conséquent, il importe de connaître la définition d'une entreprise crie ainsi que les critères spécifiquement requis par la communauté où vous prévoyez faire affaire afin de vous assurer que votre partenariat soit compatible. C'est en fait la première étape à prendre avant même de chercher quelque contrat dans une communauté crie. Il est nécessaire avant tout de s'assurer que votre projet d'affaire respecte les lois et règlements en vigueur localement. Vous contribuerez ainsi à l'amélioration des normes entourant les pratiques en affaire tout en vous évitant de payer des amendes et des sanctions.

Chaque Nation crie gère son propre bureau administratif (bureau de bande), ainsi que son département ou secteur de développement économique, lequel voit à l'ensemble des activités économiques sur les terres de catégorie 1A, 1B et 2. Nous vous recommandons de communiquer avec les départements locaux concernés avant de mettre de l'avant votre partenariat. Notez que le Secrétariat se fera un plaisir de vous diriger vers les bonnes personnes contact.

Des partenaires cris faisant affaire à l'extérieur d'Eeyou Istchee

Tel que mentionné plus haut, il est important que les partenaires cris comprennent les implications de faire affaire à l'extérieur du Eeyou Istchee (d'une réserve), puisque les lois peuvent différer d'une province ou d'une municipalité à l'autre. Il est fortement suggéré de bien se renseigner afin de comprendre clairement de quelles façons les contrats et partenariats créés à l'extérieur du territoire d'Eeyou Istchee peuvent affecter le partenaire cri ainsi que le modèle de partenariat d'affaire, positivement ou négativement.



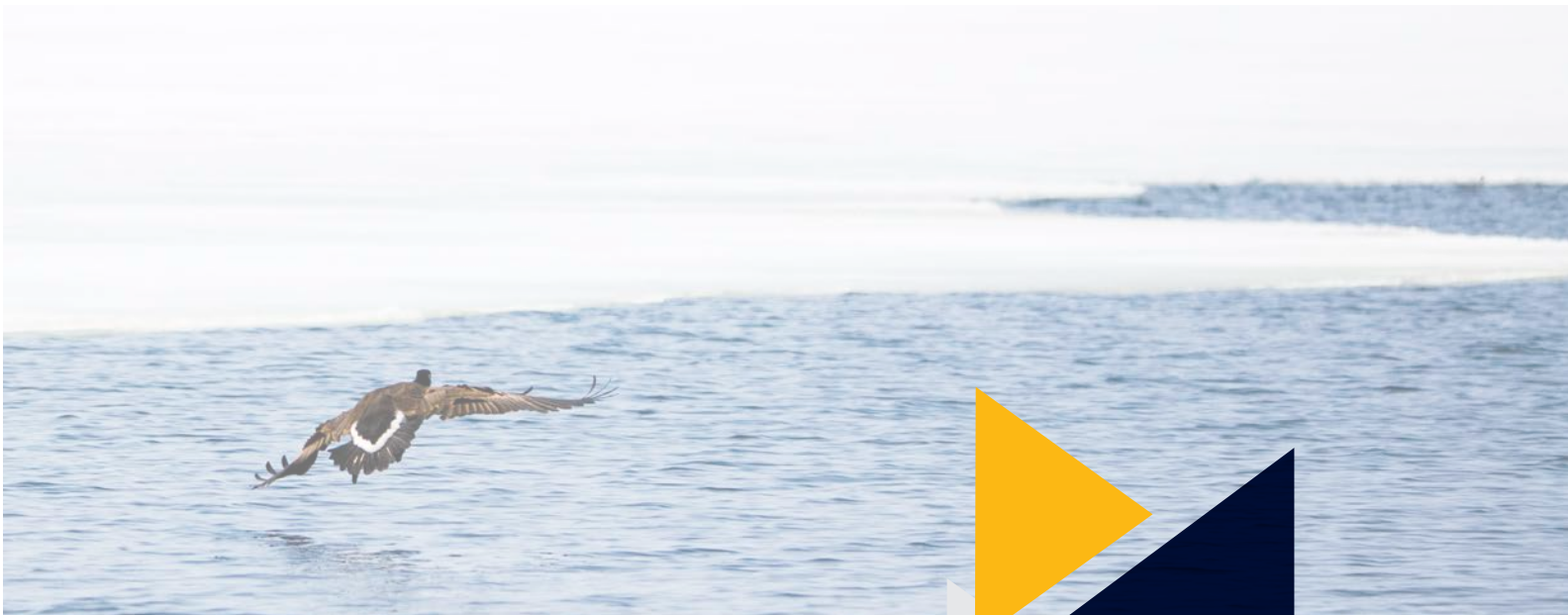
Département de Commerce et d'industrie du Gouvernement de la Nation crie (DCI)

Une définition régionale est en développement

Le processus de définition de ce qu'est une entreprise crie est présentement en cours auprès des gouvernements cris locaux et du Département de commerce et d'industrie du Gouvernement de la Nation crie, afin d'élaborer une définition régionale commune et uniforme. Cette définition fera partie d'une entente globale sur le commerce et l'industrie qui chapeautera les principales activités économiques dans Eeyou Istchee. Cette entente permettra de structurer les contrats, les appels d'offre et le registre des entreprises, des éléments essentiels à toute entreprise exerçant des activités commerciales dans Eeyou Istchee. Pour de plus amples informations, ou autres détails concernant les programmes offerts, vous pouvez contacter le Département de commerce et d'industrie.

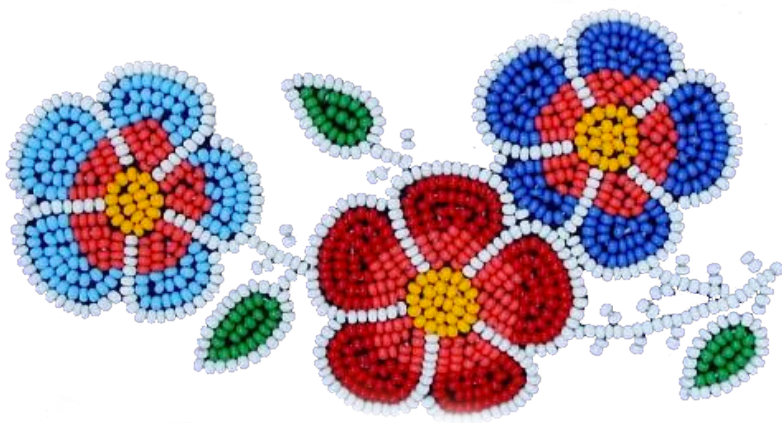
Eeyou Istchee et la CBJNQ

Tel qu'indiqué à la section 28 de la CBJNQ en matière de contrats, les commerces et entreprises cris sont priorisés, ce qui inclue les partenariats entre Cris et non-Cris. Dans cette optique, il est de toute première importance d'enligner votre partenariat d'affaire avec les lois, règlements et orientations en vigueur. En agissant ainsi, vous ferez en sorte que votre entreprise ait accès aux opportunités qui prévalent non seulement au sein des communautés cries mais sur l'ensemble du territoire d'Eeyou Istchee. Il est judicieux de prendre le temps de développer une structure qui valorise la participation des Cris. Cela vous mènera loin, dans le sens où votre entreprise sera bien alignée avec les meilleures pratiques commerciales et économiques sur le territoire d'Eeyou Istchee.



Stratégies d'approvisionnement et d'appels d'offre auprès des Autochtones

Il s'avère également intéressant de savoir que les contrats et appels d'offre des gouvernements fédéral et provincial donnent souvent priorité aux compagnies autochtones par le biais de contrats réservés. Le fait de collaborer avec un partenaire Autochtone pourrait vous donner accès à de nouveaux contrats via les Marchés publics canadiens (MERX) ou la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA).



Ressources

Cette opportunité d'avoir accès aux appels d'offres publics vaut la peine d'être prise en considération. Pour en savoir davantage, nous vous suggérons les ressources suivantes :

**SAEA:**

[http://www.aadnc-aandc.gc.ca/
fra/1100100032802/1100100032803](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032802/1100100032803)

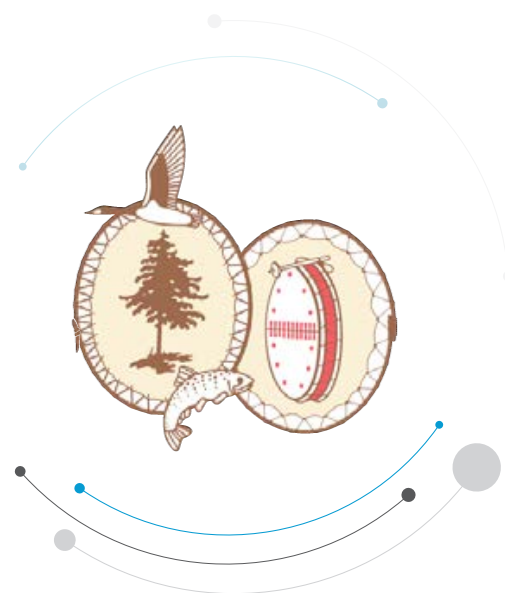
**MERX:**

<https://www.merx.com/>



L'Entente sur le commerce et l'industrie de la nation Eeyou Eenou

Une fois adoptée, cette entente sur le commerce et l'industrie produira un registre des entreprises en exploitation dans Eeyou Istchee, et qui sont admissibles à des contrats, appels d'offres et soumissions auprès du gouvernement. Restez à l'affût des actions du Département de commerce et d'industrie ainsi que des développements commerciaux, cela permettra à votre entreprise de demeurer prête à saisir les opportunités.



EN VUE DE METTRE EN PLACE LES MESURES DE PRIORISATION PRÉVUES AUX SECTIONS 28-10-3 ET 28-10-4 DE LA CBJNQ:

L'entente sur le commerce et l'industrie, une entente crie de gestion interne en cours d'élaboration, établira les fondements permettant l'atteinte des objectifs suivants chez les communautés cries:

1. Favoriser les personnes et les communautés locales, ou celles qui sont touchées directement, en ce qui a trait aux opportunités d'affaire et d'emploi
2. Respecter les réalités locales, les projets et le développement social
3. Donner aux Cris, entrepreneurs et employés dans des corps de métiers, accès aux marchés et contrats
4. Établir un processus de normalisation des services et des métiers
5. Maintenir une saine gestion des fonds publics



« En plus des considérations usuelles de capital et d'actifs, les partenaires des autochtones apportent des ressources importantes à la table »

Réussir des partenariats avec des entreprises autochtones

1

Capital politique-Accès aux processus de soumissions

2

Connaissance de la main-d'œuvre locale

3

Accès au territoire, et pourcentage d'implication crie dans le partenariat ou la coentreprise

4

Connaissance de la culture, du territoire, des gens, de l'histoire et des communautés

Il devrait y avoir un objectif sous-jacent lorsqu'un partenariat se développe, celui que les partenaires apprennent à connaître mutuellement leurs régions d'origine. Les partenariats font ainsi partie d'un processus d'évolution à long-terme visant le développement des compétences, la diversité économique et la croissance.



Développement des **compétences**



Chez les Autochtones, on considère que le développement des compétences est de prime importance. Dans cette optique, un plan de développement des compétences des partenaires devrait être intégré à tout partenariat ou coentreprise. Les compagnies qui font affaire dans Eeyou Istchee doivent donc valoriser le développement de la main-d'œuvre puisque c'est une préoccupation centrale des administrations communautaires et régionales. En fait, les partenaires autochtones s'attendent à prendre part aux activités d'exploitation et ainsi développer leurs connaissances et compétences. Ils désirent également établir davantage de contacts, et développer des réseaux.

De la même façon, on s'attend à ce que les partenaires qui ne sont pas des Cris développent les connaissances et compétences nécessaires pour intervenir dans Eeyou Istchee. On s'attend à ce qu'ils respectent le paysage culturel unique à ce territoire, de telle sorte que le partenariat rencontre un haut niveau d'acceptabilité sociale. De leur côté, les partenaires cris auront à transférer leurs savoir-faire dans le territoire pour que les deux partenaires puissent fonctionner positivement dans Eeyou Istchee.



CONTEXTE CULTUREL

Compréhension et Expertise

Les Cris d'Eeyou Istchee s'appellent des Eeyou et des Eenou. Leur nom signifie tout simplement, « les gens », « le peuple ». Il y a plus de 18 000 Cris, dont environ 16 000 habitent dans les communautés cries.

Les cinq communautés situées le long de la côte est de la Baie-James sont Waskaganish, Eastmain, Wemindji, Chisasibi et Whapmagoostui. Les quatre communautés situées à l'intérieur des terres sont Waswanipi, Nemaska, Oujé Bougoumou et Mistissini. Une dixième communauté crie, Washaw Sibi, est en voie de s'établir tandis que MoCreebec Eeyoud a été officiellement reconnue comme étant la onzième communauté crie d'Eeyou Istchee. Les Cris ont habité la région d'Eeyou Istchee depuis des milliers d'années. Il y a toujours eu une culture et des valeurs cries. Or, bien que beaucoup de choses aient changé au fil du temps, la culture et les valeurs cries demeurent solidement ancrées dans les processus de prise de décisions partout sur le territoire.

Les Cris connaissent le territoire et ont développé une grande expertise de la région et de la culture.

Les questions relatives à l'utilisation du territoire et à l'environnement sont cruciales, de sorte que tous travaux effectués sur les terres traditionnelles réservées aux territoires de trappe et aux communautés sont contrôlés. À cet égard, on doit toujours rapporter d'avance l'endroit où des travaux seront effectués ainsi que les impacts prévus de ces travaux.

La création d'un partenariat d'affaire entre deux personnes ou plus ne signifie pas nécessairement que les parties proviennent d'un contexte ou d'une culture semblable. Cet aspect doit donc être pris en considération dès les débuts. Cette reconnaissance des différences de vision permettra aux partenaires d'accepter de faire des compromis. Ils seront ainsi en mesure de se guider mutuellement et d'éviter d'éventuels conflits pouvant affecter le fonctionnement, voire la survie de leur partenariat.





Exonérations fiscales sur les revenus des Premières Nations

Ligne directrice 1

Lorsqu'au moins 90 pourcent des tâches et fonctions liées à l'emploi sont exécutées dans une réserve, tous les revenus d'emploi sont habituellement exonérés d'impôt.

Ligne directrice 2

Lorsque vous-même et votre employeur résidez tous deux dans une réserve, tous vos revenus d'emploi sont habituellement exonérés d'impôt.

Ligne directrice 3

Lorsque plus de 50 pourcent de vos tâches et fonctions liées à l'emploi sont exécutées dans une réserve et que votre employeur réside dans la réserve, tous vos revenus d'emploi sont habituellement exonérés d'impôt.

Ligne directrice 4

Lorsque vos tâches et fonctions liées à l'emploi sont associées à des entreprises non commerciales qui desservent des Premières Nations résidant dans une réserve et que votre employeur réside dans une réserve, tous vos revenus d'emploi sont habituellement exonérés d'impôt.

Voici quelques exemples

C'est le cas d'une bande d'une Première Nation, d'un organisme ou organisation d'une Première Nation, lorsque celle-ci est exclusivement dédiée au développement social, culturel, éducatif ou économique de personnes autochtones résidant en majeure partie dans des réserves;

Et

Lorsque les tâches et fonctions liées à l'emploi sont associées aux activités non commerciales de l'employeur, lesquelles sont exécutées pour le bénéfice exclusif des Premières Nations qui résident en majeure partie dans une réserve;

D'autres conditions peuvent également être prises en considération pour déterminer si des impôts sur le revenu doivent être déduits du salaire d'employés autochtones. Nous vous recommandons de demander l'avis d'un professionnel ou d'appeler directement à l'Agence du revenu du Canada pour discuter de vos particularités.

La législation fiscale est souvent très compliquée. Voilà pourquoi chaque partenariat, société en commandite et coentreprise devrait consulter un professionnel en matière de fiscalité.

1. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/autochtones/exoneration-revenu-selon-loi-indiens.html>
2. <http://burchells.ca/articles/documents/aprilnewsletter.pdf>
3. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/autochtones/indiens.html>



Autres considérations fiscales

Les considérations fiscales sont nombreuses et diffèrent selon qu'il s'agisse d'un partenariat d'affaire, une société en commandite, une coentreprise, ou encore une société.

Les sociétés



paient de l'impôt sur le revenu même s'il s'agit d'organisations à propriété majoritairement crie et même si elles sont de propriété crie à 100 % et qu'elles sont exploitées dans une réserve.

Les sociétés en commandite



peuvent permettre aux Crie de ne pas payer d'impôt sur leur part de profit, à la condition qu'elles répondent à certaines conditions (les activités se tiennent dans une réserve et le siège social est également dans une réserve).

Les coentreprises



apparaissent être un moyen avantageux pour la partie autochtone, étant donné que chaque entreprise garde sa propre structure. Dans ce cas, le partenaire crie dans la coentreprise bénéficierait d'une exonération fiscale sous condition que ses activités d'affaire et ses bureaux administratifs soient dans une réserve.

Individus enregistrés



Des individus crie exploitant une entreprise commerciale dans une réserve et qui vivent dans une réserve sont exonérés d'impôt sur leur revenus.

Point Principal



Comme on peut le voir, le système fiscal d'impôt aux entreprises est déterminé par le modèle d'entreprise choisi. De plus, il importe de comprendre que la taxe fédérale sur les biens et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à tous les modèles d'entreprise qui ont des revenus annuels dépassant 30 000 \$. Les déductions à la source (DAS), par ex. RRQ, RQAP, AE, Impôt, etc., varient selon le lieu de travail, le statut de l'employé, le secteur d'emploi, et autres. Les partenaires doivent avoir une compréhension claire et précise des règles fiscales spécifiques à leur entreprise ainsi que des DAS qui sont requis.



Commerce régional

Industries

Réglementées

Les industries réglementées, telles que les mines et l'exploration minière, la foresterie, les projets hydroélectriques et la construction, sont des secteurs complexes qui ont leurs lois et exigences spécifiques. Sachez que cela est vrai, dans tous les sens du mot, tant sur le territoire d'Eeyou Istchee que dans n'importe quelle autre partie du Canada.

Étant donné qu'Eeyou Istchee comprend les territoires traditionnels liés aux communautés crie et aux territoires de trappe, et que ceux-ci sont liés à des individus membres des communautés crie, tout développement à l'extérieur des terres de catégorie 1A et 1B de l'une ou l'autre de ces industries réglementées doit absolument consulter le Département du Commerce et d'Industrie du Gouvernement de la Nation crie, l'utilisateur du territoire (maître de trappe) et la ou les communautés associé(s) au projet.

Appels d'offre et Approvisionnement au niveau régional

Les façons de faire en ce qui concerne les appels d'offre et l'approvisionnement diffèrent selon la source des contrats et/ou selon les demandes d'appels d'offre. Il est important de leur porter une attention particulière pour être en mesure de bien comprendre le processus d'appel d'offre et d'approvisionnement avant de vous y engager, et ce, dans le but que votre soumission soit retenue.

La Commission scolaire crie et le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James ont établi des marches à suivre en ce qui a trait aux appels d'offre et à l'approvisionnement. Au niveau local, les diverses administrations de bande ont également défini leurs propres façons de faire. Pour ce qui est du Gouvernement de la Nation crie, la plupart de ses appels d'offres ainsi que leurs demandes importantes en approvisionnement proviennent du département des Travaux d'immobilisation et Services. Il existe plusieurs autres instances auprès desquelles vous pourriez chercher des clients potentiels.



Considérations relatives à l'emploi

Le taux de chômage chez les Autochtones est typiquement plus élevé que les taux provincial et national. Pour améliorer cette situation, les communautés ainsi que les projets de développement local priorisent l'embauche d'employés autochtones. De plus, les départements et organisations Autochtones peuvent cibler du financement visant l'emploi de personnes autochtones et des projets qui comportent des stratégies d'intégration des Autochtones. Dans cette optique, le fait d'élaborer un plan bien articulé pour promouvoir et faciliter l'embauche de personnes autochtones est un élément clé lorsqu'on envisage de développer un partenariat entre autochtones et allochtones.



Défis communs

Plusieurs raisons peuvent faire en sorte qu'une entreprise ne réussisse pas, et les partenariats peuvent être encore plus difficiles. Nous avons donc ressorti une liste d'erreurs fréquentes, que ce soit dans le contexte de partenariats avec des individus ou des compagnies autochtones.

11 Défis communs

- 1 Le manque d'objectifs communs et clairs ainsi que la pauvreté des communications concernant les objectifs et les attentes de chacune des parties
- 2 Une faible intégration du partenaire autochtone dans le fonctionnement, résultant en un partenariat passif
- 3 Des rapports financiers non partagés, et donc non compris par les deux partenaires.
- 4 Une pauvre compréhension des lois locales et régionales, des règlements, politiques et réglementations
- 5 Les faibles taux d'embauche d'Autochtone
- 6 Le manque de compréhension et de respect de la culture et de la langue
- 7 Un usage minimal des compagnies locales et des ressources
- 8 Le fait de ne pas travailler en collaboration avec les gouvernements locaux et les ressources régionales
- 9 Le manque d'intégration du partenaire cri dans les activités d'exploitations qui existent à l'extérieur des territoires traditionnels
- 10 L'accès difficile aux contrats pour les compagnies qui veulent devenir régionales sur le territoire cri.
- 11 La difficulté d'obtenir des contrats à l'extérieur du territoire cri.





Des ressources importantes dans Eeyou Istchee

De nombreuses ressources existent sur le territoire d'Eeyou Istchee pour vous soutenir et vous guider dans le développement d'un partenariat ou d'une coentreprise. Nous avons colligé, en conclusion de ce document, une liste d'instances et de départements qui jouent des rôles importants sur le territoire cri. Vous trouverez un large éventail d'informations et de services auprès des organisations énumérées, qui sont aussi diverses que les territoires de trappe et le développement de la main-d'œuvre.



L'Association des trappeurs cris (ATC)

est responsable de la protection et de la promotion des intérêts des trappeurs cris. L'ATC a également la responsabilité de tenir un registre des territoires de trappe dans Eeyou Istchee



Site Internet <http://www.creetrappers.ca/>



Le Conseil cri sur l'exploration minérale (CCEM)

Il a été mis sur pied pour offrir de l'information générale sur l'exploration minérale ainsi que sur les opportunités de développement dans Eeyou Istchee qui y sont associées. Le CCEM est une ressource importante dans le domaine des travaux d'exploration minérale, permettant aux Cries d'avoir accès à l'information sur l'exploration minérale en cours sur leurs territoires de trappe. Grâce à leur site (en anglais seulement), les personnes non cries qui sont impliqués dans des travaux d'exploration dans Eeyou Istchee peuvent rapidement identifier le ou les territoires de trappe sur lequel/lesquels ils sont en train de travailler, de même pour les communautés – ce qui peut se révéler un outil très utile d'échange d'informations entre les « Tallymen », gardiens responsables des territoires de trappe, et les compagnies d'exploration minière.



Site Internet <http://www.cmeb.org/>



Développement des Ressources Humaines Cries

Le DRHC est un département du Gouvernement cri qui est responsable de la formation et de l'emploi. Il travaille en étroite collaboration avec les employeurs et l'industrie afin de développer une forte main-d'œuvre dans Eeyou Istchee. Les programmes et services du CHRD sont en lien avec la formation, l'intégration sur le marché du travail et le soutien à la création d'emploi.



Site Internet <https://www.cngov.ca/fr/governance-structure/departments/service-des-ressources-humaines-cries/>
www.chrd.ca



Des ressources importantes dans Eeyou Istchee



Département de l'éducation des adultes Sabtuan / Commission scolaire crie

Responsable de l'éducation, comprenant la formation professionnelle et individualisée des adultes sur l'ensemble du territoire d'Eeyou Istchee.



Site Internet

<http://www.csbsaes.ca>
<http://www.cscree.qc.ca>

Téléphone :

418-923-2764 #1321 (Sabtuan)
 418-923-2764 (siège social de la CSC)

Entités Régionales



Le Département du commerce et d'industrie

<https://www.cngov.ca/fr/governance-structure/departments/commerce-and-industry/>
 514-861-5837 (Montreal)
 418-923-2901 (Mistissini)



Départements de développement économique communautaire

<https://www.cngov.ca/fr/communaute-et-culture/communautes/>



Département des Travaux d'immobilisation et Services

<https://www.cngov.ca/fr/governance-structure/departments/travaux-et-services-dimmobilisation/>
 270 Prince Street, Suite 202, Montreal, Québec H3C 2N3
 Phone 514-861-5837



Département de l'Environnement et Travaux de Remédiation

<https://www.cngov.ca/fr/governance-structure/departments/environnement-et-travaux-de-remediation/>
 284 Queen Street, Mistissini QC G0W1C0
 Phone 418-923-2652



L'Association crie de pourvoirie et de tourisme

<https://www.creetourism.ca/home/>
 Phone 418-745-2220



L'Association crie d'artisanat autochtone

<http://cnaca.ca>
 418-745-2444



Communautés Cries

11 communautés Cries d'Eeyou Istchee



Nation crie de Mistissini

<http://www.mistissini.ca/accueil.html>

418 923 2461



Nation crie de Wemindji

www.wemindji.ca

819 978 0264



Nation crie de Chisasibi

www.chisasibi.org

819 855 2878



Nation crie de Whapmagoostui

www.whapmagoostuifn.com/

819 929 3384



Nation crie de Nemaska

<http://www.nemaska.com>

819 673 2512



Nation crie de Eastmain

www.eastmain.ca

819 977 0211



Les Cries de la Première Nation de Waskaganish

www.waskaganish.ca

819 895 8650



Nation crie de Washaw Sibi

www.washawsibi.ca

819 732 9409



Nation crie de Oujé-Bougoumou

<http://www.ouje.ca/francais.php>

418 745 2519



MoCreebec Eeyoud

www.mocreebec.com

705 658 4769



Première Nation crie de Waswanipi

www.waswanipi.com/fr/

819-753-2587



GCC(EI)/CNG Siège social

www.cngov.ca/fr

819 673 2600



Réussir des partenariats avec des entreprises autochtones



à propos de ce document

Développé par le Secrétariat aux
alliances économiques Nation-Crie
Abitibi-Témiscamingue

**2018 SAENCAT. Tout droit
réservé**



Depôt légal:

**Bibliothèque et
Archives nationales du
Québec, 2018.**

